

**M. Fulton:** A-t-on eu quelque difficulté à les obtenir dans l'année qui suit la fin de l'année financière?

**L'hon. M. Martin:** Pas que je me souviene. (L'article est adopté.)

**L'hon. M. Martin:** Avant d'aller plus loin, je pourrais peut-être demander à mon collègue, le ministre de la Défense nationale, de proposer, après tous les articles, que le bill soit de plus modifié par l'addition des annexes suivantes à titre d'Annexe A et d'Annexe B. Cela répond à ce qui a été précédemment proposé.

**M. le président suppléant:** L'honorable M. Campney propose:

Que le bill soit de plus modifié par l'addition des annexes suivantes à titre d'Annexe A et d'Annexe B.

Le comité comprend que les Annexes A et B sont les conventions dont le ministre a parlé précédemment.

(Les amendements sont adoptés.)

**M. le président suppléant:** L'article 1 est-il adopté?

**Mme Fairclough:** Avant que l'article 1 soit adopté, je me demande si le ministre peut répondre aux questions qui ont déjà été posées par l'honorable député de Saint-Jean-Albert et l'honorable député de Peel?

**L'hon. M. Martin:** J'oublie quelle question a posée l'honorable député de Peel; toutefois, si j'ai bien compris la question de l'honorable député de Saint-Jean-Albert, il m'a demandé comment le nombre réel de chômeurs au Nouveau-Brunswick se compare à celui des chômeurs des autres provinces. Je lui ai peut-être donné une fausse impression lorsque j'ai parlé du niveau de 45 p. 100 qui est celui auquel les provinces en sont arrivées comme représentant la situation normale dans la plupart des provinces, sauf celle de la Nouvelle-Écosse.

La statistique du Service national de placement relative aux demandes d'emploi est préparée par région plutôt que par province et les provinces Maritimes sont prises comme formant une seule région. La statistique révèle que les demandes en cours aux bureaux nationaux de placement de Moncton et de Saint-Jean s'élevaient en tout à 6,301 le 17 mai 1956, comparativement à 10,529 le 19 avril 1956 et à 6,345 le 19 mai de l'an dernier. Même si ces chiffres indiquent bien le nombre de particuliers qui cherchent du travail au Nouveau-Brunswick, ils ne donnent pas une idée exacte du nombre de chômeurs nécessiteux qui est beaucoup moindre.

[L'hon. M. Martin.]

Le relevé des effectifs ouvriers pour mai 1956 et les mois précédents, publié par le Bureau fédéral de la statistique, ne renferme pas de chiffres qui se rapportent d'une façon précise au Nouveau-Brunswick. J'ai vérifié pendant le souper afin de m'en assurer. Les données statistiques relatives aux effectifs ouvriers dans les provinces Maritimes groupent ensemble l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Le relevé des effectifs ouvriers, comme les chiffres du Service national d'emploi, a trait au nombre de personnes en quête d'emploi et non pas au nombre de personnes dans le besoin. C'est à ces personnes que s'adresse la mesure à l'étude.

Pour ce qui est de la statistique sur les chômeurs nécessiteux, nous avons fait de notre mieux pour obtenir des autorités du Nouveau-Brunswick des chiffres sûrs mais, étant donné que la province ne participe jamais aux frais d'assistance sur le plan régional et qu'elle ne recueille pas de statistique municipale,—elle commence à le faire maintenant,—concernant le nombre de cas et les paiements effectués par les municipalités, nous n'avons pu obtenir, même avec la pleine collaboration des autorités du Nouveau-Brunswick, des données sur le nombre de particuliers qui reçoivent de l'assistance sur le plan régional dans cette province. Les autorités du Nouveau-Brunswick nous ont fourni certaines données sur les dépenses exprimées en dollars; pour toute l'année 1954, année où le coût a été le plus élevé pendant la période de six ans de 1949 à 1954, les municipalités du Nouveau-Brunswick ont affecté \$349,108 aux inaptes au travail tandis qu'une somme de \$138,111 a été affectée à l'aide aux personnes employables.

Le Nouveau-Brunswick a signé un accord, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956. Nous prévoyons recevoir très prochainement les premières réclamations sous l'empire de cette entente. Ce n'est qu'à ce moment que je pourrai fournir à mon honorable ami une estimation précise. Je pensais pouvoir le faire mais en examinant la question au cours de l'heure du dîner, j'ai constaté qu'une inexactitude se glisserait dans les chiffres.

**M. Bell:** Je remercie le ministre de sa bonne volonté et je vois qu'il a fait quelque travail au cours de l'heure réservée au souper. Cependant, je voulais simplement le pourcentage des chômeurs inaptes au travail par rapport à la population totale des diverses provinces. Je ne demandais qu'une simple comparaison. Autrement dit, les données que vous nous avez fournies à l'étape de la deuxième lecture pour les diverses provinces commençaient par Terre-Neuve, avec 1,854; puis l'Île du Prince-Édouard, avec 486, et